

TOUS À BORD !

La lettre des parents de l'Ain

Être parent, quelle aventure formidable... et pas toujours facile.

Heureusement, vous n'êtes pas seuls à bord... Pour découvrir des témoignages, des idées et des actions près de chez vous, cette lettre est éditée dans l'Ain deux fois par an.

Bienvenue à bord et bonne lecture !

~

Sommaire

- UN P'TIT TRUC EN PLUS !
- DU TRAVAIL D'ÉQUIPE
- L'INCLUSION, JUSQU'OU ?

... et des actus et des ressources utiles !



MERCI

aux professionnels et aux parents qui ont témoigné dans ces pages

La lettre a été créée dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles. Elle s'adresse aux parents d'enfants de 0 à 18 ans habitant l'Ain.



UN P'TIT TRUC EN PLUS !

Le film « Un p'tit truc en plus » a cartonné cet été dans les salles. Il a fait de jeunes handicapés des vedettes de cinéma. Une simple belle histoire ?... Comment se passe « en vrai » l'inclusion des enfants porteurs d'un handicap dans les crèches, à l'école et dans la société : Tous à bord ouvre ce sujet sensible.

En France, la loi pose le principe de l'inclusion pour tous (loi du 11 février 2005). Ainsi, chaque enfant est, de droit, accueilli dans un établissement ordinaire (crèche, école, accueil périscolaire...) et il reçoit en parallèle un accompagnement spécialisé et personnalisé. L'État et l'établissement doivent donc mettre en place les adaptations (en personnel ou en équipements) nécessaires pour ces enfants « à besoins spécifiques ».

ENFANTS À BESOINS SPECIFIQUES

On parle d'enfants à « besoins spécifiques » dès qu'il existe chez eux une particularité ou un trouble qui modifie leurs capacités de communication, la motricité, les sens (voir, entendre...), le fonctionnement intellectuel ou encore les apprentissages. Ils peuvent alors se trouver en situation de handicap. Ils ont besoin d'un soutien supplémentaire, de méthodes pédagogiques ou de matériels adaptés pour compenser leurs difficultés.

« On sait qu'un enfant naturellement envie d'apprendre et que ça se fait par imitation »

DOUBLES BÉNÉFICES

On parle « d'inclusion » puisque l'enfant est accueilli dans les mêmes lieux que les autres. Et les bénéfices sont incontestables ! « On sait qu'un enfant a naturellement envie d'apprendre et que ça se fait par imitation », explique la psychologue Julie Lecrique-Trouillet. Donc sa présence dans une structure petite enfance ordinaire ou à l'école lui permet de développer davantage ses compétences, pour peu qu'il y ait les aménagements et l'aide humaine nécessaires à ses besoins particuliers ». La pédiatre Sylvie Labarge ajoute : « l'en-

MOT À MOT

ENFANT À BESOINS SPÉCIFIQUES



L'expression est récente : plutôt que parler de handicap, elle dit simplement que leurs besoins sont différents de ceux de la majorité des enfants. Pour le reste, un enfant est un enfant !

Les enfants dits « à besoins spécifiques » ont une altération ou des spécificités dans la communication, la motricité, les perceptions sensorielles, le fonctionnement intellectuel ou les apprentissages - parfois dans plusieurs domaines en même temps. Cela les met en situation de handicap plus ou moins lourd dans la vie de tous les jours. La cause peut être un trouble du développement, une lésion ou un problème de santé.

VOUS AVEZ DIT CAMSP ?



Les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) sont destinés aux enfants de 0 à 6 ans présentant des difficultés ou des retards dans leur développement, ainsi qu'à leurs parents. Les professionnels les accompagnent dans le diagnostic, le traitement et la rééducation de leur enfant. La psychologue et la pédiatre interviewées dans l'article travaillent au CAMSP de l'Albarine.

Les parents peuvent directement contacter un CAMSP (coordonnées plus loin), sachant que certains sont généralistes et d'autres spécialisés.



fant construit des relations avec les autres enfants, il s'ajuste. Les petits sont bien plus tolérants qu'on le pense, et pour un enfant avec un handicap, ça compte pour l'estime de soi ».

GAGNANT GAGNANT

Répondre à des besoins spécifiques, c'est finalement s'intéresser aux besoins de tous. Les enfants apprennent à faire une place aux différences, à voir les richesses de chacun derrière les difficultés. L'inclusion n'est pas simplement placer un enfant en situation de handicap dans un groupe ordinaire, c'est une dynamique à double sens : chacun apprend à s'adapter à l'autre. Par ailleurs, on pense souvent que les aides et les aménagements ne concernent et ne profitent qu'aux élèves avec un handicap. C'est faux ! Par exemple, les casques antibruit, les coins de répit ou les espaces sensoriels profitent à tous.

LES MÊMES DROITS POUR TOUS

La loi du 11 février 2005 sur le handicap a voulu une société inclusive. Elle dit que les personnes handicapées doivent avoir les mêmes droits effectifs et les mêmes chances que tout le monde, et que les personnes handicapées doivent pouvoir exercer leur pleine citoyenneté. Deux décisions en découlent : une prestation financière pour compenser le handicap (la PCH) et une obligation d'accessibilité pour les bâtiments, les espaces publics ou les transports.

À L'ÉCOLE, COMMENT CA SE PASSE ?

Dans l'Ain, environ 900 élèves en situation de handicap vont à l'école dans des établissements spécialisés, c'est-à-dire 1 élève en situation de handicap sur 5. Les autres sont scolarisés dans les écoles, collèges et lycées classiques, où ils représentent moins de 4% des effectifs.

Plusieurs dispositifs internes aux établissements « ordinaires » peuvent apporter des moyens humains et techniques supplémentaires :

- **sur avis de la MDPH***, l'élève peut bénéficier de l'aide d'une AESH (accompagnante d'élèves en situation de handicap), qui se partage souvent avec d'autres élèves et intervient sur un nombre d'heures défini selon les besoins de l'enfant. Dans l'Ain, on compte 1 202 AESH qui représentent 797 équivalent temps plein.
- **en primaire et au collège**, les ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) permettent aux élèves avec un handicap de partager leur temps scolaire entre leur classe ordinaire et des temps où ils sont en groupe avec un enseignant spécialisé.
- **quelques places existent aussi dans l'Ain pour les enfants avec autisme**, dans les UEMA (en maternelle) et les UEEA (en primaire).

*MDPH : la maison départementale des personnes handicapées traite toutes les démarches d'orientation et dossiers d'allocations sur le handicap.

BULLE D'AIR



Ce service qui intervient à domicile a été créé pour soutenir les parents d'un enfant en situation de handicap. Un « relayeur » de l'association Répit Bulle d'air vient en effet prendre le relais du ou des parents auprès de l'enfant dans sa vie de tous les jours (compagnie, repas, aide aux gestes quotidiens, sorties...), pour un temps défini avec la famille. Il peut intervenir de jour comme de nuit. Le service est financé par la Caf de l'Ain.

Coordonnées :
04 79 62 87 38
contact@repitbulledair-ra.fr

BONUS INCLUSION

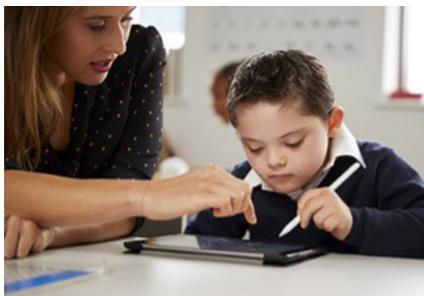
Cette aide financière supplémentaire est versée aux crèches, accueils de loisirs ou périscolaires déclarés qui accueillent un enfant ou ado handicapé (bénéficiaire de l'AEEH, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé). Elle s'élève à 4,50€ par heure et par enfant, plafonnée à 1 399€ par place et par an. Son montant augmente avec le pourcentage d'enfants handicapés inscrits dans la structure.

<https://caf.fr/professionnels/offres-et-services/dispositif-partenaires/etablissement-d-accueil-du-jeune-enfant>

CLIQUER ICI 

DU TRAVAIL D'ÉQUIPE

Quel que soit l'âge de l'enfant, un travail d'équipe est nécessaire pour faire co-exister les besoins individuels des enfants et le fonctionnement collectif.



Sophie Laresse travaille au centre social l'Espace Talançonnais à Reyrioux ; elle est responsable du pôle enfance qui accueille les enfants sur les temps périscolaires, extra-scolaires et méridiens.

Combien d'enfants à besoins spécifiques sont accueillis au pôle enfance ?

Ils représentent environ 10% de notre effectif. Parfois leurs difficultés sont discrètes, parfois plus compliquées. L'inclusion fait partie de notre projet pédagogique au titre du « vivre-ensemble » au sens large. On se dit que finalement, chaque enfant a, à un moment, des « besoins spécifiques » : besoin d'une attention rapprochée, de calme, d'exprimer des émotions compliquées...

Quelles difficultés rencontrez-vous ?

Celle de gérer de l'individuel à l'intérieur du collectif. Il y a parfois des moments subits de tensions ou de crises. La gestion est compliquée par l'alternance de professionnels permanents et de renforts vacataires non formés sur l'inclusion. Alors toute l'équipe y met du sien : les titulaires transmettent leurs connaissances, les cadres arrivent en renfort auprès d'un enfant en crise ou en difficulté.

Comment vous faites-vous aider ?

Le pôle ressource Handicap Loisirs pour tous a été précieux : ses professionnels nous ont permis de prendre du recul, de mieux comprendre les situations, d'adapter notre accueil. Nous avons

mis en place des espaces de répit dans tous les groupes de vie, des « zen-zones » ouvertes à tous les enfants. Ça bénéficie par exemple à l'enfant qui a passé un très mauvais week-end et a besoin de s'apaiser. Nous avons aussi unifié les repères donnés aux enfants, repères dans l'espace ou dans les temps de la journée. Cela sécurise tous les enfants, pas seulement ceux à besoins spécifiques.

Tout le monde y gagne : les enfants parce qu'on répond mieux à leurs besoins, les familles qu'on écoute et qu'on accompagne, les professionnels dont les compétences progressent.

Sophie Laresse

Comment l'inclusion est-elle accueillie par les familles ?

Au départ, les familles étaient peu au courant, nous échangeons surtout avec les parents des enfants concernés. Mais cette année, nous avons fait circuler un courrier sur le bonus inclusion handicap accordé à notre structure (lire ci-contre). Les parents ont vu une attention portée à tous les besoins de tous les enfants. Certains ont même inscrit leur enfant pour le travail de sensibilisation, de respect et d'ouverture aux autres que nous menons. Mais ce n'est évidemment pas simple tous les jours. Plusieurs fois, on a rencontré des familles suite à un incident, pour rassurer, apaiser, expliquer qu'on est vigilant à la sécurité physique et morale des enfants. Généralement cela s'apaise vite. Le dialogue est essentiel.



PÔLES RESSOURCE HANDICAP PETITE ENFANCE ET JEUNESSE



Chaque enfant quelles que
soient ses particularités a droit
à un lieu d'accueil

POMME DE REINETTE

Audrey ODORICO

Tél. 06 03 35 97 50

pommedereineinette@eu-asso.fr



LOISIRS POUR TOUS 01

Sylvain SIMON

Tél. 06 31 64 30 13

loisirsourtous01@lespep01.org

POLE RESSOURCES PETITE ENFANCE BUGEY SUD

Mme DUROCHAT-BARBE

Tél. 06 71 97 42 18

poleressources.petiteenfance@adapei01.fr

À consulter:

www.ain.fr/poles-ressource-handicap



L'INCLUSION, JUSQU'OU ?

La loi n'exige pas l'impossible. Elle rend obligatoires des « adaptations raisonnables », celles qu'on peut « raisonnablement » mettre en place: une réorganisation de l'équipe, des pédagogies différenciées selon les besoins ou encore des aménagements de l'espace et l'accessibilité.

ET QUAND ÇA DEVIENT COMPLIQUÉ ?

Les professionnels peuvent être aidés pour réussir cette inclusion, notamment par des équipes mobiles qui se déplacent dans le département. Il existe ainsi des « pôles ressource handicap » spécialisés pour la petite enfance ou les accueils périscolaires ; il existe aussi des équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS) qui interviennent au coup par coup, dans les établissements scolaires et à leur demande.

*« En fait, il s'agit toujours de concilier
l'ouverture aux différences et la sécurité affective,
en restant vigilants »*

QUELLES LIMITES À L'INCLUSION ?

On peut prendre comme repère la souffrance de l'enfant et celle des autres enfants du groupe. Une petite fille avec des troubles de l'autisme peut, par exemple, être scolarisée une matinée ou un après-midi par jour, parce que c'est le maximum que permet sa capacité d'attention et d'adaptation au groupe. Au-delà, elle peine à se contenir et le groupe a plus de mal à vivre avec ses gestes parfois débordants.

En fait, il s'agit toujours de concilier l'ouverture aux différences et la sécurité affective, en restant vigilants. On peut aussi s'interroger sur les limites du système : est-ce qu'un enfant de 5 ans qui ne peut pas être accueilli à l'école maternelle faute de moyens a sa place dans une crèche, avec des moins de 3 ans ? Comment trouver des solutions qui à la fois assurent le meilleur accueil de l'enfant et permettent à ses parents de continuer leur activité professionnelle ?



Trévoux. COLLECTIF DE PARENTS LES EXTRAORDINAIRES

Le centre social Le Tournesol de Trévoux accompagne le collectif Les Extraordinaires, composé de parents d'enfants en situation de handicap. Ils se retrouvent autour d'un café-parents un vendredi matin par mois pour s'accorder du temps pour eux,

faire groupe avec des pairs et se sentir moins seuls face aux difficultés rencontrées. Des ateliers parent-enfant adaptés sont également proposés afin de garantir l'accès à la culture et aux loisirs pour tous.

Renseignements : 04.74.00.56.20

Ain. CES ANNEES INCROYABLES / PARENT D'ADOS

Depuis 2016, Prado Itinéraires mène des actions de renforcement des compétences parentales, financées par le Département de l'Ain et la Caf. Les deux programmes, Ces années incroyables (pour les parents d'enfants de 3 à 11 ans) et Parent d'ado (pour les parents d'adolescents de + de 12 ans) permettent d'apaiser les relations au sein de la famille et de trouver un réseau de soutien.

www.cesanneesincroyables.fr



Ain. PARENT D'ADO, UN DÉFI!

Quand les enfants rentrent au collège, les changements se multiplient : transformations physiques, demandes de sorties entre copains, incompréhensions avec les parents, négociations et conflits... Bref, devenir parent d'un ado nécessite des clés pour comprendre ce qu'il vit, communiquer avec lui, l'accompagner dans ces changements et établir des limites adaptées dans un climat familial bienveillant.

<https://parentado.fr>



Bourg-en-Bresse. Savigneux. LE SOMMEIL DU JEUNE ENFANT

Conférence proposée par le Département de l'Ain, pour apprendre à son enfant à bien dormir et à aller au lit calmement. Ouverte aux parents et professionnels. Par Florian Lecuelle et Benjamin Putois de l'association PROSOM.

Mardi 18 février à Savigneux en soirée
Jeudi 17 avril à Bourg en Bresse en soirée
www.ain.fr/sommeil-petit-enfant



Reyrioux. Lagnieu. Péronnas. ÉCRANS ET JEUNES ENFANTS

Conférence proposée par le Département de l'Ain sur les effets des écrans sur le cerveau des tout-petits. Ouverte aux parents et professionnels. Par le Dr. Anne-Lise Ducanda

Lundi 7 avril à Reyrioux
Mardi 8 avril à Lagnieu
Mercredi 9 avril à Péronnas
www.ain.fr/ecrans-et-jeunes-enfants

BULLE DE SOIE

Bulles de Soie est un lieu d'accueil enfants/parents (LAEP) porté par le centre social itinérant Le Cocon. Parents (ou futurs parents) et jeunes enfants sont accueillis dans des espaces aménagés au sein de 3 lieux petite-enfance. Les enfants (moins de 6 ans) doivent être accompagnés d'au moins un adulte familial. Une équipe d'accueillantes formées garantit le bon fonctionnement du lieu. Accès libre et gratuit.

sandrine.cslecocon@outlook.fr

Les 10 LAEP de l'Ain accueillent les enfants de moins de 3 ans (parfois jusqu'à 6 ans) accompagnés de leur(s) parent(s). L'occasion de « se poser » avec eux dans un lieu adapté à leur éveil et à leur socialisation et de rencontrer d'autres parents dans la bienveillance et la simplicité.

Coordonnées des LAEP:
<https://www.parentalite01.fr/laep>

BULLES DE SOIE
LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS
OUVRE SES PORTES DÉS LE JEUDI 25 JANVIER 2024

ACCÈS LIBRE
La liberté de venir et de rester le temps que l'on désire, sans inscription

GRATUIT
Pas d'adhésion à l'association, ni de demande financière

POUR QUI ?
Pour les enfants de 0 à 6 ans, leurs parents et les futurs parents

RESPONSABILITÉ
L'enfant doit être accompagné d'un adulte familial

Des espaces aménagés pour les enfants pour qu'ils puissent jouer librement, s'exprimer et exercer leur créativité. Mais aussi des espaces conviviaux et confortables pour les adultes afin de partager du temps ensemble : le plaisir de souffler, de rencontrer des personnes, de faire une pause du quotidien.

Sur place, une équipe d'accueillant(e)s formé(e)s, est garante des lieux et du fonctionnement de ceux-ci.

Ce lieu garantit l'anonymat des familles et la confidentialité des échanges

QUAND ET OÙ ?
Chaque Jeudi de 9h30 à 11h30
2ème Samedi du mois de 9h30 à 11h30
Salle périscolaire Au Pays des 20' Mi allée des érables, 01640 St-Jean-le-Vieux
Multi-accueil Fa'bullette rue de la Verchère, 01450 Poncin

Renseignements auprès de Sandrine ROGER, référente LAEP
@ sandrine.roger@ain.fr @ Centre Social Le Cocon
06 66 41 66 04 (mardi & jeudi) @ cs_lecocon





COMMUNAUTÉ 360

La communauté 360 portée par les PEP 01 s'adresse aux enfants et adultes en situation de handicap, aux aidants, parents, tuteurs et aux partenaires (professionnels et associations). Elle est ressource pour :

- obtenir des informations sur les aides et dispositifs et être soutenu face aux demandes qui n'aboutissent pas,
- permettre l'accessibilité aux services ordinaires, à « 360 degrés » (soins, scolarité, formation, logement, culture...)
- évoquer un besoin de répit pour les aidants, et des solutions pour des situations complexes.

➔ **Appel gratuit : 0 800 360 360**



MAISON DES FAMILLES ET DE LA PARENTALITÉ DE PONT-DE-VAUX

Ce lieu d'accueil et d'écoute, de services, d'aide et d'entraide aux familles est

largement ouvert : vous pouvez pousser sa porte pour prendre un café ou un thé, pour lire un livre ou partager un moment en famille. Marlène (coordinatrice famille) et Caroline (coordinatrice handicap) vous accueillent. Chaque mois, des cafés parents, des ateliers parents-enfants, des p'tits déj's en famille, des soirées discussions et d'autres animations sont proposées.

7 Avenue Adrien Thierry à Pont-de-Vaux.

mardis et mercredis 9h-12h, jeudis 9h-12h et 13h30-17h, samedis 9h-12h

Pour demander le programme mensuel :

➔ **maisonfamillesparentalite01@gmail.com**



PARLER DU HANDICAP AVEC DES ENFANTS

Le petit livre pour mieux comprendre le handicap.

Dr Hélène LEERNSNYDER, 2022

Comment une personne aveugle retrouve-t-elle sa maison ? Est-ce que ça fait mal d'être handicapé ? De façon simple, avec des mots justes, les auteurs aident les enfants à comprendre ce qu'est le handicap et montrent les difficultés rencontrées au quotidien par les personnes handicapées.



LES VIDÉOS DE SENSIBILISATION LUMNI FRANCE TV ÉDUCATION

Ces courtes vidéos sont conçues pour les enfants : « on a réuni pour toi toutes nos vidéos pour t'aider à mieux comprendre le handicap. Tu vas voir comment des enfants et même de grands artistes ont appris à vivre avec. Le handicap n'empêche pas d'avoir des amis ni de faire du sport. Commençons tout d'abord à t'expliquer ce que sont la dyslexie, le bégaiement ou l'autisme par exemple. »

➔ **<https://www.lumni.fr/dossier/comprendre-le-handicap>**



Écrivez-nous : Cliquez sur l'enveloppe !

Comité de rédaction :

Céline CHARRIERE et Mélanie VALETTE (UDAF), Nathalie BOYER (MSA), Lucie POTHIN et Géraldine DECULTY (Département de l'Ain), Alain MONCEL (CAF), Hélène FREIXO GOMEZ (DSDEN), Cindy MOREL (Pomme de Reinette-Entraide Union)

Réalisation :

C. Morel, A. Bureau, Tip! - T. Pilard

Rédaction : C. Morel, A. Bureau

Crédits photographiques / iconographiques : Lison Bernet, Pixabay, Freepik.

Tous droits réservés. Janvier 2025.

